

**POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES
DES ARBITRES ET OFFICIELS DE DÉPART**

GUIDE DE RÉFÉRENCE

**ADOPTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
AVRIL 2018**



B) Répartition des clubs (ou organisateurs) dans les zones de transport :

Sigle	Nom	Ville	Zone Destination
ARPVL	Association régionale de patinage de vitesse de Laval	Laval	Laval - Rive-Nord
ARPVM	Association régionale de patinage de vitesse de Montréal	Montréal	Montréal
CTG	CPV Châteauguay	Châteauguay	Sud-Ouest
DDO	CPV Dollard-des-Ormeaux	Dollard-des-Ormeaux	Montréal
GAT	CPV Gatineau	Gatineau	Gatineau
LAN	CPV Région Lanaudière	Terrebonne	Lanaudière
LAS	CPV Lasalle	Montréal	Montréal
LAV	Centre régional courte piste - Laval	Laval	Laval - Rive-Nord
LCE	CPV Laval Centre	Laval	Laval - Rive-Nord
LDO	CPV Laval Ste-Dorothée	Laval	Laval - Rive-Nord
LFA	CPV Laval Fabreville	Laval	Laval - Rive-Nord
LON	CPV Longueuil	Longueuil	Rive-Sud
LSF	CPV Laval St-François	Laval	Laval - Rive-Nord
MAH	CPV Montréal Ahuntsic	Montréal	Montréal
MCS	CPV Montréal-Centre-Sud	Montréal	Montréal
MGA	CPV Montréal-Gadbois	Montréal	Montréal
MJE	CPV Mirabel / St-Jérôme	Mirabel	Mirabel - St-Jérôme
MNO	CPV Montréal-Nord	Montréal	Montréal
MPM	CPV Des maîtres-patineurs de Montréal	Montréal	Montréal
MSM	CPV Montréal-St-Michel	Montréal	Montréal
PAT	CPV Pointe-aux-Trembles	Montréal	Montréal
ROS	CPV Rosemère	Rosemère	Laval - Rive-Nord
SCO	CPV Saint-Constant	Saint-Constant	Sud-Ouest
SJU	CPV Ste-Julie	Sainte-Julie	Rive-Sud
TLA	CPV Trois-Lacs	Vaudreuil-Dorion	Vaudreuil-Dorion

En cas d'ambiguïté ou d'incertitude, le VP aux Officiels déterminera la zone de destination d'une compétition.

C) Zones de de départ

Exemples de zones de départ en fonction des localités :

Localité	Zone de départ	Localité	Zone de départ
Alleyn-et-Cawood	Gatineau	Mirabel	Mirabel-St-Jérôme
Anjou	Montréal	Montréal	Montréal
Baie-D'Urfé	Montréal	Montréal-Est	Montréal
Beaconsfield	Montréal	Montréal-Ouest	Montréal
Beauharnois	Sud-Ouest	Mont-Royal	Montréal
Belœil	Rive-Sud	Mont-Saint-Hilaire	Rive-Sud
Blainville	Laval - Rive-Nord	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Vaudreuil-Dorion
Boisbriand	Laval - Rive-Nord	Oka	Laval - Rive-Nord
Bois-des-Filion	Laval - Rive-Nord	Pierrefonds	Montréal
Brownsburg-Chatham	Mirabel-St-Jérôme	Pointe-Fortune	Vaudreuil-Dorion
Candiac	Sud-Ouest	Repentigny	Lanaudière
Carignan	Rive-Sud	Rigaud	Vaudreuil-Dorion
Chambly	Rive-Sud	Rosemère	Laval - Rive-Nord
Charlemagne	Lanaudière	Saint-Basile-le-Grand	Rive-Sud
Châteauguay	Sud-Ouest	Saint-Bruno-de-Montarville	Rive-Sud
Chelsea	Gatineau	Sainte-Julie	Rive-Sud
Coteau-du-Lac	Vaudreuil-Dorion	Saint-Esprit	Lanaudière
Côte-Saint-Luc	Montréal	Sainte-Thérèse	Laval - Rive-Nord
Crabtree	Lanaudière	Saint-Eustache	Laval - Rive-Nord
Deux-Montagnes	Laval - Rive-Nord	Saint-Jérôme	Mirabel-St-Jérôme
Dollard-des-Ormeaux	Montréal	Saint-Joseph-du-Lac	Laval - Rive-Nord
Dorval	Montréal	Saint-Lambert	Rive-Sud
Gatineau	Gatineau	Saint-Laurent	Montréal
Hudson	Vaudreuil-Dorion	Saint-Lazare	Vaudreuil-Dorion
Joliette	Lanaudière	Saint-Marc-sur-Richelieu	Rive-Sud
Kirkland	Montréal	Saint-Mathieu-de-Belœil	Rive-Sud
Lanoraie	Lanaudière	Salaberry-de-Valleyfield	Sud-Ouest
L'Assomption	Lanaudière	Terrasse-Vaudreuil	Vaudreuil-Dorion
Laval	Laval - Rive-Nord	Terrebonne	Laval - Rive-Nord
Le Gardeur	Lanaudière	Thurso	Gatineau
Longueuil	Rive-Sud	Val-des-Bois	Gatineau
Lorraine	Laval - Rive-Nord	Val-des-Monts	Gatineau
Mascouche	Lanaudière	Vaudreuil-Dorion	Vaudreuil-Dorion

Délimitation des zones :

- La limite sud-ouest de la zone Lanaudière est définie par le tracé de l'autoroute 640 et de la route 337, ainsi que de la Montée Dumais depuis l'autoroute 640 jusqu'à la Rivière des Mille-Îles. Tout point situé au sud-ouest de ces limites est dans la zone Laval - Rive-Nord.
- La limite nord de la zone Laval – Rive-Nord est définie par l'autoroute 50 à l'ouest de l'autoroute 15, et par la Côte St-Pierre à l'est de l'autoroute 15. La Limite est au nord de l'autoroute 640 est définie par la route 337.
- La zone Sud-Ouest est délimitée à l'est par la route 104 et le Chemin de St-Jean, et au nord par le Fleuve St-Laurent. La zone Sud-Ouest inclut Grande Ile.
- La Zone Vaudreuil-Dorion est délimitée à l'est et au sud par le fleuve St-Laurent et au nord par la rivière des Outaouais. La zone Vaudreuil-Dorion inclut l'Île Perrot.
- La zone Gatineau est délimitée au sud par la rivière des Outaouais et à l'est par le tracé de la route 323 et par une ligne imaginaire allant du Lac des Plages et passant par La Macaza.
- La zone Mirabel – St-Jérôme est délimitée au sud par l'autoroute 50 à l'ouest de l'autoroute 15, et par la Côte St-Pierre à l'est de l'autoroute 15. À Grenville, la limite sud de la zone est la rivière des Outaouais. La limite ouest suit la route 323 et la ligne imaginaire partant du Lac des Plages et passant par La Macaza.

D) Les officiels de l'extérieur de la grande région de Montréal (et des zones désignées)

L'officiel qui réside à l'extérieur des zones désignées recevra

- Une allocation de 50 \$
- Un remboursement de frais d'hébergement (sous réserve d'approbation préalable du VP aux officiels)
 - Si l'officiel se rend déjà sur le lieu de la compétition parce qu'un des membres de sa famille y participe, aucun frais d'hébergement n'est remboursable.
- Frais de repas (Les frais admissibles seront déterminés au cas par cas par le VP aux Officiels)
 - Déjeuner : 10.00 \$
 - Dîner : 15.00 \$
 - Souper : 20.00 \$

E) Considérations générales :

- En cas d'ambiguïté ou d'incertitude, le VP aux officiels déterminera si la zone de départ d'un officiel fait partie d'une zone désignée ou est considérée à l'extérieur de la grande région de Montréal.
- Les frais engendrés par les officiels pour se rendre en compétition durant la saison seront remboursés à la fin de la saison.
- Les assignations aux compétitions de l'ARPVQ-Région Ouest sont préparées en fonction de sa capacité de payer.
- Nous sommes bien conscients que ces indemnités ne couvriront pas de façon systématique chacun des déplacements, mais l'ARPVQ-Région Ouest considère qu'à moyen terme le tout

s'équilibrera puisque certains déplacements seront inférieurs au kilométrage indemnisé alors que d'autres lui seront supérieurs.